



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général que:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement 177-01-03-2018 intitulé « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 177-01-03-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 177-01 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS À LA PROTECTION DE LA RIVE** »

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance tenue le 11 septembre 2018, le conseil a adopté le premier projet de règlement 177-01-03-2018, modifiant le règlement de zonage no 177-01.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 octobre 2018, à 18h30** au centre communautaire de Luskville, située au 2024 Route 148, Pontiac, Québec. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments du projet de règlement mentionné au point 1 du présent avis public et de recevoir les commentaires des participants en rapport avec ce projet de règlement.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Pontiac situé au 2024 Route 148, Pontiac, Québec, du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00.
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'ensemble des articles du projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

DONNÉ À PONTIAC (Québec), ce 28 septembre 2018.

Benedikt Kuhn
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 28 septembre, l'an deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 septembre, l'an deux mille dix-huit.

Signé

Directeur général